

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
2 août 2002  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale**  
**Cinquante-sixième session**  
Point 42 de l'ordre du jour  
La situation au Moyen-Orient

**Conseil de sécurité**  
**Cinquante-septième année**

**Lettre datée du 2 août 2002, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la République islamique  
d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, et me référant aux allégations et inventions figurant dans la lettre du représentant d'Israël en date du 8 juillet 2002 (A/56/1001-S/2002/743), ainsi qu'à plusieurs lettres antérieures contenant des allégations du même ordre, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur ce qui suit :

Contrairement aux allégations lancées dans ces lettres, la République islamique d'Iran ne fournit de soutien qu'humanitaire, politique et moral à ceux qui ont monté une résistance légitime et reconnue au plan international contre l'occupation de leurs terres par le régime israélien.

Les agents israéliens ont manifestement accéléré la diffusion d'une succession de rumeurs et d'inventions officielles débridées dans les mois qui ont suivi les actes de terrorisme du 11 septembre 2001, cherchant cyniquement à tirer parti de la tragédie qui a frappé le peuple américain. Engagés dans une campagne politique et médiatique sur place et outre-Atlantique, ils essaient de fourvoyer le plus d'éléments belliqueux possible pour qu'ils s'attaquent à l'Iran, compromettant ainsi l'appui moral à ceux qui résistent à l'occupation des terres arabes. D'un jour à l'autre, on a ainsi l'Iran, selon l'imagination des Israéliens, tantôt déployant ses gardes révolutionnaires au Liban, tantôt installant et gérant des camps d'entraînement dans la Bekaa, tantôt encore, déployant 10 000 roquettes Katioucha sur le territoire libanais, et ainsi de suite.

Ces manigances de la propagande israélienne s'inscrivent dans une stratégie multiple, bien mal inspirée, qui vise à échapper aux pressions accrues de la résistance à l'occupation et de l'opinion publique mondiale. Mais l'histoire n'a jamais donné d'exemple d'une puissance d'occupation qui ait pu bien tranquillement se protéger de la rage de ceux qui sont soumis à l'occupation. Le régime israélien ne fait indubitablement pas exception à cette loi générale et éprouvée par le temps. Il aura beau se répandre en accusations, il n'arrivera pas à cacher la réalité : il vit de ce qu'il a arraché à d'autres par la force, la lutte en vain pour garder ce qu'il s'est approprié illégalement et sans la moindre légitimité.



Quant à la nature de ceux qui lancent ces allégations irresponsables contre mon pays, il suffira de rappeler le dernier grand crime de guerre du régime israélien, qui a délibérément ciblé des civils innocents lors de son attaque, juste avant l'aube, le 23 juillet, où un avion F-16 a largué une bombe d'une tonne sur un quartier résidentiel densément peuplé de Gaza.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 42 de l'ordre du jour et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Chargé d'affaires par intérim  
(Signé) Mohammad H. **Fadaifard**

---